



Droit d'utilisation d'un nom de domaine d'une marque

Par **FARROWX**, le **08/11/2023** à **13:23**

Bonjour,

j'ai récemment acheté le nom de domaine "one-wheel.fr".

La marque onewheel a été déposée en 2014 par FutureMotion, ce sont des skates à une roue.

Ils sont propriétaires de onewheel.com sur lesquels ils commercialisent leur produit one-wheel.com (redirigé vers le premier).

Je souhaite créer un site d'affiliation et blog de passion sur mon nom de domaine one-wheel.fr, je ferais des tests du produit et toucherais une commission à chaque fois que quelqu'un achète un en passant par mon lien.

Est-ce légal ? est-ce que j'ai le droit de faire ça ?

Merci d'avance,

Martin

Par **tomrif**, le **08/11/2023** à **16:46**

bonjour,

ils peuvent trouver qu'il y a confusion pour les internautes, vous faire un procès et le gagner. donc si vous voulez éviter cela, mieux vaut leur demander la permission ou changer de nom de domaine.